

COTISATION 2020



Nom Prénom :

Autre(s) personne(s) :

Adresse :

Si vous voulez recevoir tous les courriers par Mail, inscrivez votre indicatif ci-dessous :
(Beaucoup de communications sont envoyées par mail, mais pas par courrier à cause de leur coût)

Verse la somme de 5 € par personne

= €uros

*Exceptionnellement cette année si vous ne l'avez pas fait par le circuit de la Fondation du patrimoine, vous pouvez ajouter en don une somme à votre règlement de cotisation 2020 **

= €uros

TOTAL = €uros



**Bonne et
heureuse
Année 2020**

Signature :

Merci de votre implication pour notre patrimoine

À remettre ou à envoyer à la trésorière : Viviane JEAN, 20 rue du Baudet LIGNÉVILLE 88800
ou au président Gilbert SALVINI, 251 rue de Nancy LIGNÉVILLE 88800
ou à la secrétaire Chantal MORLOT, 181 route de Dombrot LIGNÉVILLE 88800

*** Conformément à la décision du bureau directeur cette somme sera reversée à la souscription de la Fondation du patrimoine avec les dons que notre association possède actuellement en caisse.**

Article 2 de nos statuts :

L'Association a pour but :

De sauvegarder le patrimoine architectural, historique et archéologique de Lignéville dont la Chapelle Saint Basle, de faire des recherches, de communiquer et de publier ses travaux.